



CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

COMITE DE PILOTAGE

DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME DES
REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA CEMAC
(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUE FINAL

La deuxième réunion du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 6 mai 2017, à Brazzaville (République du Congo), sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé de la République du Congo, Président dudit Comité. Messieurs **Pierre MOUSSA** et **Abbas Mahamat TOLLI**, respectivement Président de la Commission de la CEMAC et Gouverneur de la BEAC, rapportaient les travaux.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres et Premiers responsables des structures membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **EDOA Gilbert Didier**, Secrétaire Général du Ministère des Finances, Représentant le Ministre des Finances, plénipotentiaire ;

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public ;

- Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;

Pour la République du Tchad :

- Monsieur NGUETO YAMBAYE TIRAINA, Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement ;
- Monsieur Christian Georges DIGUIMBAYE, Ministre des Finances et du Budget ;

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur Eusebio IPIKO PENDA, Secrétaire d'Etat chargé du Budget et du Contrôle Financier, plénipotentiaire ;

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur Hervé NGOUA MEDENG, Directeur de Cabinet du Ministre Délégué au Budget, Représentant du Ministre du Budget et des Comptes publics, plénipotentiaire ;

Pour la Commission de la CEMAC :

- Monsieur Pierre MOUSSA, Président ;

Pour la BEAC :

- Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur ;

Pour la COBAC :

- Monsieur HALILOU YERIMA BOUBAKARY, Secrétaire Général ;

Pour la BDEAC :

- Monsieur Fortunato OFA MBO NCHAMA, Président ;

Pour la COSUMAF :

- Monsieur Rafael TUNG NSUE, Président ;

Pour le GABAC :

- Monsieur Désiré-Geoffroy MBOCK, Secrétaire Permanent ;

Pour l'UNIPACE

- Monsieur Alain Blaise BATONGUE, Secrétaire Général.

Participaient également aux travaux :

- Monsieur Armand Guy ZOUNGUERE SOKAMBI, Vice-Président de la BDEAC.

Enfin, étaient présents à cette session, les membres de la Cellule de suivi du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Pierre MOUSSA, en sa qualité de rapporteur du Comité de Pilotage et le discours d'ouverture du Président du COPIL, Monsieur Gilbert ONDONGO.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance du compte rendu des travaux de la Cellule de suivi, préparatoires à sa session, tenus les 3 et 4 mai 2017 à Brazzaville, République du Congo.

Examinant le Document programme du PREF-CEMAC, le Comité de Pilotage, à l'issue des échanges très constructifs et enrichissants, a affiné la matrice des principales actions ; matrice qui constitue le guide des politiques économiques, financières et monétaires à mettre en œuvre dans les Etats membres pour rétablir les équilibres macroéconomiques.

Abordant le Suivi du Programme des réformes, le COPIL a pris connaissance de l'état d'avancement des actions suivantes : i) les missions pays effectuées par le FMI ; ii) la reconstitution des réserves de change ; iii) la transposition et la mise en œuvre des Directives des Finances Publiques ; iv) la mise en œuvre du nouveau dispositif de surveillance multilatérale en zone CEMAC ; v) l'opérationnalisation de l'Observatoire du Climat des affaires de la CEMAC et vi) la libre circulation dans l'espace CEMAC.

S'agissant des missions pays effectuées par le FMI, après avoir pris connaissance de l'état d'avancement des négociations des pays avec le FMI, le COPIL a recommandé la finalisation rapide de celles-ci. Le COPIL a aussi décidé d'écrire aux Ministres en charge des finances afin que ces derniers fassent par écrit au Secrétariat technique le point de leurs négociations avec les services du FMI, suivant le format arrêté par le COPIL. En outre, le COPIL a instruit son Secrétariat technique de proposer un nouveau canevas de restitution de la mise en œuvre des programmes conclus avec le FMI.

En ce qui concerne la reconstitution des réserves de change, le COPIL s'est félicité des mesures prises par la BEAC pour consolider la position extérieure de la CEMAC. Toutefois, le COPIL invite les Etats membres à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures complémentaires suivantes : (i) engager les structures étatiques, les entreprises multinationales et toutes les autres entreprises à rapatrier l'intégralité de leurs recettes d'exportations conformément à la réglementation de change communautaire en vigueur, (ii) exiger de l'exportateur une caution bancaire chaque fois qu'il réalise une opération d'exportation hors zone CEMAC, (iii) développer la diversification économique et le commerce intra-régional afin de réduire les sorties de devises et (iv)

mettre à jour les codes miniers et pétroliers pour se conformer à la réglementation des changes en vigueur.

Concernant la réforme de la gestion des Finances Publiques, le COPIL salue les progrès réalisés par les Etats dans la transposition des directives y relatives. Le COPIL invite les Etats accusant du retard dans la transposition à finaliser les travaux d'élaboration des projets de textes restants avant le 31 décembre 2017.

Concernant la mise en œuvre du nouveau dispositif de la surveillance multilatérale, le COPIL invite les Etats à conduire désormais une gestion contra-cyclique de leurs finances publiques en constituant, le cas échéant, une épargne budgétaire.

Concernant l'Observatoire du Climat des affaires en zone CEMAC, le COPIL demande aux Etats d'œuvrer à l'amélioration du climat des affaires. Il invite la Commission de la CEMAC à mobiliser les ressources nécessaires en vue de l'opérationnalisation de l'Observatoire.

En matière de libre circulation des personnes en zone CEMAC, le COPIL invite les Etats membres à i) établir les passeports CEMAC avant le 31 décembre 2017 ; ii) rendre effective sans délais la libre circulation des personnes ; iii) appliquer intégralement la Politique Commune d'Emi-Immigration et iv) équiper tous les postes-frontière de la CEMAC de dispositifs de contrôle conformes au Système I-24/7 d'Interpol.

Au terme de ses travaux, le Comité de Pilotage a adressé ses remerciements au Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président dédié au PREF-CEMAC, au Gouvernement et au Peuple Congolais pour l'accueil chaleureux et les excellentes conditions de travail dont il a bénéficié. Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Brazzaville, le 6 mai 2017

LE PRÉSIDENT

Gilbert ONDONGO